

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **2 septembre 2025 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière  
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

À 19 h 33, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 12

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4, 12 ET 20 AOÛT 2025
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 DEMANDE DE PAIEMENT N<sup>o</sup>9 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
  - 6.2 AVENANT N<sup>o</sup>7 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
  - 6.3 AUTORISATION D'ACHAT - MOBILIER DE BUREAU - HÔTEL DE VILLE
  - 6.4 DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – RÈGLEMENT N<sup>o</sup>437.25
7. VOIRIE
  - 7.1 ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES
  - 7.2 AUTORISATION DE VENTE - CAMION 10 ROUES INTER 2013
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 8.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup>434.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup>416.24

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI SUR L'EAU POTABLE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE – LIEUX PUBLICS

11.2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DU MILIEU DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – CRÉATION D'UN CERCLE DE LECTURE ET BONIFICATION DE LA COLLECTION ADULTE

11.3 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BONIFICATION DE L'ANIMATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION N°287.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4, 12 ET 20 AOÛT 2025**

**RÉSOLUTION N°288.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 4, 12 et 20 août 2025;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires tenues le 4, 12 et 20 août 2025, dont une copie conforme a été transmise à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

### **3. APPROBATION DES COMPTES**

#### **RÉSOLUTION N°289.25**

ATTENDU QUE

Mme Janye Tremblay, conseillère, s'est retirée de la discussion et du vote concernant l'approbation des comptes du mois d'août 2025, en raison d'un conflit d'intérêts lié à un contrat entre la Municipalité et son entreprise, et que la facture de cette entreprise se retrouve dans les comptes à payer de la période;

ATTENDU QUE

la procédure appliquée a été validée auprès de l'avocate de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'août 2025, au montant de 719 312.72 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 19 766,43 \$ totalisant la somme de 739 079.15 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 27 juillet au 23 août 2025 soient acceptés au montant de 25 422,93 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'août 2025 pour un meilleur suivi des dépenses.

### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

M<sup>me</sup> Janye Tremblay, conseillère, informe que la Maison des jeunes organisera une soirée pyjama le vendredi 5 septembre 2025, et qu'un changement d'horaire aura lieu, la Maison des jeunes étant dorénavant ouverte le samedi après-midi plutôt que le lundi soir.

M<sup>me</sup> Sylvie Brassard, conseillère, indique que les activités du Cercle des fermières reprendront le 10 septembre 2025 et qu'une demande de subvention sera déposée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, notamment pour du matériel et pour souligner le 90e anniversaire des fermières de Saint-Charles.

M. Marc Lavoie, maire, signale que le Comité des loisirs et la Maison des jeunes organiseront le Couloir de l'horreur pour l'Halloween, le 31 octobre 2025.

### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique*

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 DEMANDE DE PAIEMENT N°9 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE**

#### **RÉSOLUTION N°290.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°9 de CTF Construction, pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-

de-Ville, la mise aux normes de la caserne incendie et la construction d'un CPE tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 29 août 2025;

QUE le décompte se lit comme suit :

Montant des travaux exécutés à ce jour :	3 378 991,93 \$
Montant déjà payé	(2 875 936,31 \$)
Montant du présent décompte	503 055,62 \$
Retenue de 10% :	( 50 305,56 \$ )
Total du décompte excluant les taxes :	<b>452 750,06 \$</b>

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**6.2 AVENANT N°7 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE**  
**RÉSOLUTION N°291.25**

ATTENDU QUE

l'avenant n°7 relatif aux travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, à la mise aux normes de la caserne incendie et à la construction d'un centre de la petite enfance (CPE), couvrant principalement les frais fixes du mois d'août liés à la prolongation du contrat ainsi que diverses directives de modification, a été présenté à la Municipalité;

ATTENDU QUE

l'avenant a été recommandé par Gémel Inc., experts-conseils, ainsi que par M. Michel Asselin, architecte de l'Atelier FAA;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' accepter l'avenant n° 7 tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 29 août 2025;

QUE le montant du contrat initial sera augmenté de 87 354.30 \$;

D' autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avenant de modification.

**6.3 AUTORISATION D'ACHAT - MOBILIER DE BUREAU - HÔTEL DE VILLE**  
**RÉSOLUTION N°292.25**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE

ces travaux entraînent la nécessité d'acquérir du mobilier adapté pour l'aménagement des nouveaux espaces, notamment pour les bureaux de la directrice générale et de la greffière-trésorière adjointe.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' autoriser l'achat du mobilier de bureau requis pour l'hôtel de ville, plus particulièrement pour les bureaux de la directrice générale et de la greffière-trésorière adjointe, pour un montant de 20 523,88 \$ plus taxes, auprès de l'entreprise Armoire Belle Vue, ébéniste local.

**6.4 DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – RÈGLEMENT 437.25**  
**RÉSOLUTION N°293.25**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adopté le règlement d'emprunt n°437.25 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE

ledit règlement doit être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire contracter un prêt temporaire relié au règlement d'emprunt n°437.25 afin d'acquitter les frais en attendant le financement permanent;

CONSIDÉRANT QU'

il y va de l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami l'ouverture d'un prêt temporaire d'un montant de 500 000 \$ pour l'acquisition du camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement, financement qui sera couvert par le règlement d'emprunt n°437.25;

QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;

QUE la présente résolution est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt n°437.25;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Myriam Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que M. Marc Lavoie, maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

**7. VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES**  
**RÉSOLUTION N° 294.25**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis n°2025-01 pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 22 août 2025 à 10 h 35, une seule entreprise a déposé une soumission avant la clôture de la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de Camions Avantage est au montant de 481 276 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' après négociation avec Camions Avantage, tel que permis par les dispositions prévues à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, à titre de seul soumissionnaire conforme, le prix soumis a été modifié à la baisse pour une somme de 429 290 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est considérée comme la plus basse soumission, conforme et recommandée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre de Camions Avantage ayant sa place d'affaires au 2802, boulevard Talbot, Chicoutimi, (QC), G7H 5B1;

QUE le prix négocié à la baisse, fixé à 429 290 \$, plus les taxes applicables soit accepté;

QUE la présente résolution est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt n°437.25 prévoyant le financement de ladite acquisition;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ladite adjudication.

## **7.2 AUTORISATION DE VENTE - CAMION 10 ROUES INTER 2013** **RÉSOLUTION NO 295.25**

CONSIDÉRANT QUE le camion 10 roues International 2013 de la Municipalité est brisé et ne peut plus être utilisé pour les opérations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire procéder à sa vente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' autoriser la vente du camion 10 roues International 2013 pour un montant de 9 000 \$ à Camions Avantage ayant sa place d'affaires au 2802, boulevard Talbot, Chicoutimi, (QC), G7H 5B1;

D' autoriser la directrice générale, Mme Myrienne Bouchard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire au dossier.

## **8. URBANISME**

### **8.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°434.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°416.24 RÉSOLUTION N°296.25**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 416.24 de Saint-Charles-de-Bourget est entré en vigueur le 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les affectations agricoles sur le territoire municipal découlent du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC selon les limites décrétées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. chap. P-41.1);

CONSIDÉRANT QUE les usages dominants et compatibles au sein des différents types d'affectation agricole se doivent d'être conformes à ceux autorisés au SADR de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE divers objets du règlement de zonage doivent être ajustés afin de mieux correspondre aux activités et pratiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite offrir la meilleure adéquation réglementaire possible par rapport à son développement dans la mesure de la marge de manœuvre dont elle dispose pour y répondre ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique sur le premier projet de règlement 434.25 a été tenue le 7 juillet 2025, conformément aux prescriptions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite tenir compte des commentaires reçus quant à l'ajout des secteurs récréatifs pour permettre les conteneurs à des fins d'entreposage sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette consultation publique, le conseil municipal adopte, le second projet de Règlement avec modifications afin de tenir compte des commentaires reçus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le second projet de règlement portant le numéro 434.25 soit adopté.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 SUIVI SUR L'EAU POTABLE**

Les résines et les équipements UV sont commandés; la Municipalité demeure en attente de leur réception afin de poursuivre la suite des travaux.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE**

### **10.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES**

**RÉSOLUTION N°297.25**

ATTENDU QUE

le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE

ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'

en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE

ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE

ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prévoit la formation de 2 nouveaux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## **11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE – LIEUX PUBLICS**

#### **RÉSOLUTION N° 298.25**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a développé au cours des dernières années plusieurs projets structurants, notamment la marina, la halte-camping, le Centre communautaire, la patinoire, le terrain de balle et la pump track, ce qui a entraîné une augmentation de la fréquentation des lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet d'installation de caméras de surveillance dans les lieux publics afin de renforcer la sécurité et la protection de ses installations ;

CONSIDÉRANT QUE

le coût du projet est évalué à 20 000 \$ et que la Municipalité sollicite une aide financière représentant 80 % de ce montant, soit 16 000 \$, auprès de la MRC;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'installation de caméras de surveillance dans les lieux publics dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé et à en assumer 20 % des coûts, soit une contribution de 4 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M<sup>me</sup> Myrianne Bouchard, Directrice générale, à signer tout document relatif à ladite demande.

### **11.2 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DU MILIEU DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – CRÉATION D'UN CERCLE DE LECTURE ET BONIFICATION DE LA COLLECTION ADULTE**

#### **RÉSOLUTION N° 299.25**

CONSIDÉRANT QUE

la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté un Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE

le projet consiste à créer un cercle de lecture et à bonifier la collection adulte;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 4 000 \$;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la demande pour le projet *Création d'un cercle de lecture et bonification de la collection adulte* et autorise Mme Virginie Tranguay, représentant la Bibliothèque de Saint-Charles-de-Bourget et responsable du projet, a déposé une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu.

**11.3 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BONIFICATION DE L'ANIMATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

**RÉSOLUTION N° 300.25**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a un programme de bonification de l'animation dans les bibliothèques publiques du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Virginie Tanguay, Coordonnatrice des loisirs et du développement municipal représentant la bibliothèque de Saint-Charles-de-Bourget et responsable du projet a déposé une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de bonification de l'animation dans les bibliothèques publiques.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 53 et s'est terminée à 20 h 13.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 13.

**CERTIFICAT DE DISPOONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 septembre 2025.

M. Marc Lavoie  
Maire

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière